

# Déclaration avant l'ouverture du procès d'Ifni

lundi 9 février 2009, par [ATTAC-CADTM Maroc](#) (Date de rédaction antérieure : 5 février 2009).

ATTAC MAROC

Contre la mondialisation libérale

Déclaration du Secrétariat National d'Attac Maroc

Le 12 février prochain va s'ouvrir devant le Tribunal d'Agadir le procès de Brahim Bara, Hassan Agharbi, Mohamed Ouahadani, Khadija Ziane et 18 autres militants du mouvement social de Sidi Ifni. 12 d'entre eux attendent ce procès depuis plus de six mois dans la prison surpeuplée d'Inezgane tandis que 10 autres sont en liberté provisoire.

Aujourd'hui, il y a unanimité au sein du Pouvoir, du Parlement, de la presse ou de la société civile pour reconnaître le bien-fondé des revendications économiques et sociales des habitants d'Ifni en vue de stopper la marginalisation accélérée de la région, la dégradation continue des équipements et services sociaux de la ville et d'apporter des solutions concrètes au chômage, véritable fléau de la région. Il leur aura pourtant fallu plus de 8 ans et des mobilisations continues et de plus en plus déterminées pour les faire entendre.

C'est ainsi que, lassés de la politique de la sourde-oreille et des promesses jamais tenues, un groupe de chômeurs, soutenus par la population de la ville, en était venu, fin mai dernier, à bloquer l'accès du port pour exiger l'examen concret de leurs revendications et propositions.

La violence et la sauvagerie de la répression qui s'est abattue sur la ville le 7 juin dernier a suscité l'indignation et la réprobation de l'opinion publique nationale et internationale qui ont immédiatement manifesté leur solidarité en organisant les 15 et 22 juin deux caravanes de solidarité qui se sont déplacées à Ifni pour lever l'état de siège et le blocus dans lequel s'est retrouvée cette petite ville, meurtrie dans sa chair par l'agression des différents corps de maintien de l'ordre venus de tout le Maroc qui ont pris les habitants en otage et leur ont fait subir les pires violences et humiliations.

Mais au lieu de poursuivre les responsables des vols, violences sexuelles, tabassages et tortures infligés aux habitants par les forces dites de l'ordre, ce sont 22 représentants du mouvement social d'Ifni qui sont aujourd'hui inculpés sous de très lourdes charges : constitution et direction d'une bande criminelle, insultes à fonctionnaires, destruction d'installations industrielles, entrave à la circulation, rassemblement armé, destruction d'installations portuaires et des voies d'accès, etc.

Le pouvoir se trompe en pensant pouvoir dissocier le besoin de développement social exprimé par la population de Sidi Ifni et leur droit démocratique à l'expression de ce besoin et à la participation citoyenne pour construire l'avenir de la région. L'administration multiplie les réunions avec les notables locaux (qui n'ont pas bougé le petit doigt pour sortir la ville et sa région de sa marginalisation) pour mettre sur pied un plan d'action supposé répondre aux revendications reconnues comme légitimes des habitants, tandis que les représentants reconnus de ces mêmes habitants, ceux qui ont porté leurs propositions et ont été victimes, avec tant d'autres, des violences policières qui se retrouvent sur le banc des accusés après avoir déjà purgé -sans procès- de longs

mois de prison dans des conditions désastreuses d'entassement, de manque d'hygiène et de soins.

La tenue même de ce procès dans ces conditions et la longue histoire des procès politiques au Maroc font planer des doutes sur la volonté du Pouvoir de garantir l'indépendance de la Justice et de pouvoir parvenir à apaiser le climat de tension dans lequel vit la ville d'Ifni depuis des années.

C'est pourquoi Attac Maroc, dont plusieurs de ses militants sont poursuivis dans le cadre de ce procès, appelle toutes les organisations de juristes, de droits humains, toutes les instances concernées par le respect de la justice et de la démocratie, la presse et tous les contre-pouvoirs, à mettre tout en œuvre pour que ce procès ne puisse pas être un acte de plus dans la tragédie de la Justice et que les droits des prévenus et de leur défense à une justice équitable soient respectés.

Attac Maroc

Secrétariat National

Jeudi 5 février 2009